

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4000)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL211

présenté par

M. Lurel

ARTICLE 9

Après l'alinéa 20, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« 1° A Au début du deuxième alinéa, il est ajouté le signe « " ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle : le deuxième alinéa du 3° du XIII de l'article L. 542-4 du code action sociale et des familles, dans sa rédaction actuelle, ne comporte pas les guillemets anglais qui marquent la substitution à laquelle il procède. Le présent amendement, en coordination avec d'autres modifications, permettra de rectifier cette lacune.